

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADEMOISELLE ISABELLE THIESE
DIRECTRICE DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL**

A.D Pers. n° 2008-751

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-2820 du 11 décembre 2007 portant délégation de signature à Mademoiselle Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine administratif :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Isabelle THIESE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par :

- Mademoiselle Laurie BIASOTTO, rédacteur,
- Madame Véronique ROSSETTO, ingénieur principal,
- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal,
- Mademoiselle Marlène CANETTI, ingénieur.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Isabelle THIESE, vétérinaire départemental, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapports d'analyses ou de visites et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

- . **Bactériologie alimentaire**
- . **Biologie animale (Bactériologie, virologie, sérologie, trichine)**
- . **E.S.B Tremblante**

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Isabelle THIESE, la délégation qui lui est conférée par l'article 3 sera assurée par les personnes habilitées suivantes :

. Bactériologie alimentaire

Rapport d'analyses et courriers y afférents :

- Madame Annie ARADES, cadre de santé, laborantine habilitée en bactériologie,
- Madame Yasmina TASTAYRE, cadre de santé, laborantine habilitée en bactériologie,
- Mademoiselle Mireille RIGAL, assistant médico-technique de classe supérieure, laborantine habilitée en bactériologie alimentaire,
- Madame Danielle ARISTE-ZELISE, assistant médico-technique de classe normale, laborantine habilitée en bactériologie alimentaire.

Rapport d'analyses de boîtes contact, rapport d'audit ou de formation, devis et courriers y afférents :

- Mademoiselle Marlène CANETTI, ingénieur.

. Biologie animale (Bactériologie, virologie, sérologie, trichine)

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal,
- Monsieur Jean-Pierre LOZES, vétérinaire biologiste, classe exceptionnelle.

. E.S.B. Tremblante

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ROSSETTO, ingénieur principal à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapports d'analyses ou de visites et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

. Radiobiologie

. Chimie alimentaire

. Eaux usées

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique ROSSETTO, la délégation qui lui est conférée par l'article 5 sera assurée par les personnes habilitées suivantes :

. Radiobiologie

- Madame Béatrice BEAUFILS, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en radiobiologie.

. Chimie alimentaire

- Madame Alexandrine MORZELLE, technicienne supérieure, laborantine habilitée en chimie alimentaire,
- Madame Béatrice BEAUFILS, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en chimie alimentaire.

. Eaux usées

- Monsieur Jean-Marc MASCAROT, assistant médico-technique classe normale, laborantin habilité en eaux usées,
- Monsieur Fabien CALAFAT, assistant médico-technique classe normale, laborantin habilité en eaux usées.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre LOZES, Vétérinaire biologiste de classe exceptionnelle, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapports d'analyses ou de visites et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

. Légionelle

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre LOZES, la délégation qui lui est conféré par l'article 7 sera assurée par les personnes habilitées suivantes :

. Légionelle

Rapport d'analyses et courriers y afférents :

- Mademoiselle Murielle LAGARRIGUE, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en légionelle.

Rapport d'audit ou de formation, devis et courriers y afférents :

- Mademoiselle Marlène CANETTI, ingénieur,
- Mademoiselle Murielle LAGARRIGUE, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en légionelle.

Article 9 : L'arrêté départemental Pers. 07/2820 du 11 décembre 2007 susvisé est abrogé.

Article 10 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général.

Fait à Montauban,
le 27 mars 2008

Le Président,

*
* *